

Soutien de l'Université Paris-Saclay à l'organisation d'écoles thématiques internationales

Appel à projets 2023

Afin de développer son attractivité et sa visibilité internationale, l'Université Paris-Saclay souhaite soutenir ses chercheurs, enseignants-chercheurs et professeurs dans l'organisation d'écoles thématiques internationales (de type « écoles d'été »).

L'objectif du présent appel est de les aider à attirer les meilleurs étudiants, doctorants et post-doctorants étrangers dans le cadre de partenariats internationaux et à créer de nouveaux réseaux scientifiques aptes à appréhender les grands défis scientifiques et sociétaux à venir.

Attribué sur la base de l'excellence et de la renommée des intervenants internationaux ainsi que du caractère novateur du projet, le soutien accordé contribue également à la création ou l'extension d'un réseau d'alumni constitué d'étudiants, doctorants et jeunes chercheurs en provenance d'institutions d'intérêt pour l'Université Paris-Saclay.

Nature du soutien

Cet appel s'adresse aux enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs des composantes, des établissements-composantes, des universités membres-associés de l'Université Paris-Saclay, et aux chercheurs des organismes nationaux de recherche travaillant au sein de laboratoires dont l'Université Paris-Saclay est tutelle, qui souhaitent **organiser une école thématique internationale au cours de l'année 2023**. Si la situation sanitaire mondiale ne permet pas la tenue du projet dans de bonnes conditions en 2023, un report des projets à 2024 sera autorisé sur demande motivée.

Les projets doivent avoir comme objectif d'aider les participants à approfondir leurs connaissances d'une thématique, à définir leur projet de formation ou projet professionnel, à favoriser leur insertion professionnelle ou encore à les sensibiliser et les orienter vers la recherche et l'innovation scientifique dans un domaine ciblé. Ils doivent également permettre d'amorcer ou de renforcer une collaboration ou un partenariat international en formation ou en recherche ; ou d'attirer les meilleurs étudiants, doctorants et post-doctorants internationaux à l'Université Paris-Saclay.

Les projets d'écoles internationales en ligne peuvent également être soutenus.

Des conseils sur la logistique et l'organisation peuvent également être fournis par la DRIE.

Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets doivent répondre aux critères suivants :

- **Thématiques** : tous les domaines de formation et de recherche couverts par l'Université Paris-Saclay.
- **Durée de l'école** : de 2 à 15 jours pour une école en ligne ; de 3 jours à 5 semaines pour une école en présentiel.

- **Dimension internationale** : le projet doit idéalement impliquer un partenaire international, ou présenter une dimension internationale forte (participants internationaux, intervenants internationaux, ...). Les projets impliquant un ou des partenaires de l'Université européenne EUGLOH (Lund University, LMU Munich, University of Porto, University of Szeged, University of Alcalá, University Hamburg, University of Novi Sad, Tromsø University) font l'objet d'une attention particulière.
- **Localisation** : en ligne ou sur site. Si l'école est en présentiel, elle doit de préférence se tenir à l'Université Paris-Saclay.
- **Participants** : tous niveaux (étudiants, doctorants, chercheurs). Les participants de l'Université Paris-Saclay doivent idéalement représenter au minimum la moitié des participants en provenance d'un établissement français.

Montant et modalités de soutien

Le montant attribué par la Direction des relations internationales et européennes de l'Université Paris-Saclay pour chaque école thématique internationale sera de **maximum 5 000 €**. Les porteurs de projet peuvent cumuler ce soutien avec les autres aides de l'Université Paris-Saclay et sont invités à se rapprocher des composantes et structures internes concernées pour en faire la demande. L'aide attribuée par l'Université Paris-Saclay, qui **ne peut représenter plus de 50% du coût total de l'école thématique**, peut aussi venir en complément d'autres subventions (ambassades, régions, départements, institutions publiques, ...),

Les dépenses éligibles au cofinancement de l'Université Paris-Saclay concernent :

- Les frais de voyage et de séjour d'experts scientifiques et/ou des participants ;
- Les frais de location de salles ;
- Les frais de restauration ;
- Les frais de mise en place virtuelle de l'école (outils numériques, activités culturelles et sociales virtuelles...).

Critères de sélection des projets

La subvention est attribuée sur la base des critères suivants :

- La pertinence scientifique du projet et l'adéquation entre le programme et les objectifs recherchés (contexte/concept/objectifs/programme) ;
- La qualité du partenariat international, et/ou l'excellence, la renommée des intervenants internationaux (le cas échéant) ;
- Le caractère novateur du modèle pédagogique ;
- L'impact et les perspectives de développement ;
- La capacité à créer un réseau de participants (qualité de l'accueil et de l'organisation, prise en compte de l'interculturalité, encadrement des participants, programme social et culturel, etc.).

Une attention particulière est portée aux projets permettant de structurer un partenariat international de l'Université Paris-Saclay ainsi qu'aux écoles nouvelles ou récemment créées (moins de 3 ans).

Soumission des projets

Les dossiers doivent contenir :

- Le dossier de demande de soutien dûment complété ;
- Le CV du responsable scientifique du projet ;
- Le programme prévisionnel de l'école ;
- Un budget prévisionnel précisant les sommes demandées à l'Université Paris-Saclay ;
- Les décisions d'attribution d'autres subventions éventuelles obtenues pour l'organisation de cette école ;
- Tout autre document jugé nécessaire à l'évaluation du dossier.

Modalités de soumission : Les dossiers sont soumis via le [formulaire disponible en ligne](#), soit avant le 31 mars 2023 (pour décision avant le 31 mai 2023), soit avant le 30 septembre 2023 (pour décision avant le 30 novembre 2023).

En tout état de cause, les dossiers devront être déposés au minimum 4 semaines avant le début de l'école.

A l'issue de l'école thématique : Dans les trois mois suivant la fin de l'école thématique internationale, le porteur du projet devra faire parvenir les documents suivants à l'Université Paris-Saclay :

- Le rapport de réalisation dûment complété ;
- Le programme détaillé de l'école ;
- Le questionnaire de satisfaction complété par les participants ;
- Un bilan financier accompagné des factures correspondant aux frais supportés par l'Université Paris-Saclay.

L'Université Paris-Saclay se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la subvention si les informations déclarées s'avèrent fausses ou en l'absence de l'intégralité des pièces demandées.

Composition de la commission de sélection

Composition : La commission de sélection est composée de représentants des relations internationales des composantes, établissements-composantes et universités membres-associés.

Communication

Les supports visuels (présentations PowerPoint ou autres, affiches et posters) devront impérativement comporter les logos de l'Université Paris-Saclay et du Programme Investissements d'Avenir.

Contact

Pour toute question, veuillez contacter Fiona Gerente : fiona.gerente@universite-paris-saclay.fr